

Repères sur le FONJEP

L'aide FONJEP consiste en un financement forfaitaire, généralement triennal, d'une mission réalisée par un personnel permanent d'une association, qui participe à la réalisation des priorités ministérielles.

Le dispositif est co-géré avec l'association nationale du Fonjep (cf. vidéo de présentation sur le site <https://www.fonjep.org>), qui s'occupe du contrôle administratif de l'emploi, verse au début de chaque trimestre ¼ de l'aide, et développe un certain nombre de projets en faveur de la vie associative.

Il existe plusieurs types de FONJEP, pris en charge et suivis à différents échelons (voir pages suivantes).

Les principes de base* :

	Principes	Précisions
Structures bénéficiaires	Réservé aux associations.	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de structures publiques. - Si possible, privilégier les structures faiblement employeuses.
Salariés bénéficiaires	Finance le poste d'un salarié qualifié permanent chargé de la mise en œuvre du projet associatif ou de son animation.	<ul style="list-style-type: none"> - Non cumulable avec une aide à l'emploi de l'Etat, ni avec « l'aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises ». - CDI sauf exceptions. - Rôle de coordination de préférence. - Veiller à l'adéquation qualification / profil.
Projets	Un projet qui s'inscrit dans les priorités ministérielles.	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération les priorités des politiques publiques et le contexte local.
Durée	Convention de 3 ans, possibilité de renouvellement 2 fois (sous conditions, et sauf exceptions).	<ul style="list-style-type: none"> - Si lien avec projet territorial public, possibilité d'ajuster la temporalité. - Renouvellement systématique dans certains cas (cf. tableau suivant), sinon priorité au redéploiement à d'autres bénéficiaires.
Montant	Montant forfaitaire annuel : - 7164 € pour un Fonjep complet (1UC), - 3582 € pour ½ Fonjep (½UC). Coût pour l'association : Frais de gestion, montant fixé annuellement par le FONJEP. 57 € (1UC) ou 28,50 € (½UC).	<ul style="list-style-type: none"> - UC = « unité de compte » - Condition pour un Fonjep complet : temps de travail total de l'employé supérieur à un mi-temps, minimum 70% si Fonjep jeunes. - Demi-Fonjep : obligatoire si temps de travail est inférieur ou égal à un mi-temps. - A titre très dérogatoire, possibilité de cumul de 2UC sur 1 mission/1 salarié.
Versement	Trimestriel et réalisé par avance en début de trimestre (vers le 15 du 1er mois du trimestre).	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de mettre en attente un poste (ex. congé maladie > 2 mois, départ du salarié, projet dont le déroulement est perturbé...).

* Certains FONJEP ont des critères spécifiques, se reporter au tableau page suivante, et aux détails dans les divers documents de cadrage.

Le cadre réglementaire :

Dernière circulaire en vigueur (2017) : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42940>

Les FONJEP suivis par la Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de La Réunion (DRAJES) :

FONJEP SUIVIS PAR LA DRAJES REUNION				
Type de FONJEP / Financier	Projets cibles	Agrément JEP	Enveloppe 2024	Renouvellement
FONJEP JEP	Projet de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure, en lien avec les priorités ministérielles, Travaillés méthodologiquement pour produire des effets mesurables à la fin des 3 ans	OBLIGATOIRE	50	Renouvellement non systématique. Possible pour un nouveau projet ou un nouveau développement du projet.
FONJEP JEP IJ	Développement ou animation d'une structure labellisée Information jeunesse, dans la perspective de l'inscription du projet IJ dans la politique jeunesse	OBLIGATOIRE	0 pris sur l'enveloppe déptale JEP	Renouvellement pour 1 structure dont l'IJ est la mission principale
FONJEP JEP GE/PTCA	Mise en place d'un groupement d'employeur (GE) dans le champ JEP, ou d'un Pôle territorial de coopération associative (PTCA)	NON OBLIGATOIRE, mais 1 asso agréée JEP dans le consortium	2 PTCA pris sur l'enveloppe déptale JEP	Renouvellement non systématique.
FONJEP Jeunes Plan de relance #1jeunes1solution	Insertion des jeunes (18-30 ans) dans l'emploi, et préservation de l'action associative	NON OBLIGATOIRE Champs de l'éducation, de l'animation de l'engagement ou de la cohésion sociale	Pas d'enveloppe disponible	Gestion des postes en cours /disparition des postes à l'échéance
FONJEP GUID'ASSO	Centre de ressources et d'information des bénévoles associatifs « labellisés Guid'Asso »	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention vie associative	12	Renouvellement non systématique.

Les autres FONJEP :

FONJEP AVEC SUIVIS D'AUTRES SERVICES				
Type de FONJEP / Financier	Projets cibles	Agrément JEP	Enveloppe 2024	Renouvellement
FONJEP Cohésion sociale	Agrément FJT : accompagnement socioéducatif de qualité Agrément Centre social : participation des jeunes à la vie de la structure	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention cohésion sociale	2	Renouvellement non systématique.
FONJEP Politique de la ville	Projets portés par des associations issues des quartiers prioritaires, ou au profit des habitants de ces quartiers.	NON OBLIGATOIRE Champ d'intervention politique de la Ville	12	Renouvellement non systématique.